

La jeune mère et l'enfant de la « honte »



YASMINE GATEAU

Pascale Robert-Diard

Le procès d'une femme d'origine algérienne accusée d'avoir tué son bébé lors de son accouchement s'est tenu, fin juin, à Bobigny. L'audience, d'une intensité rare, a permis de mesurer les interdits (sociaux, culturels, religieux) qui déchirent certaines familles

Meroua L. avait tout juste 18 ans. Elle était en terminale, dans un lycée professionnel de Seine-Saint-Denis. Un après-midi d'octobre 2018, elle a couché avec un homme de onze ans son aîné. Pour elle, c'était la première fois. Il y a eu une deuxième fois, peut-être une troisième, on ne sait pas exactement. Ses règles ne sont pas arrivées le mois d'après. Meroua s'est vêtue de tuniques larges pour cacher à ses parents et à ses trois petites sœurs son ventre qui s'arrondissait.

Fin juillet 2019, elle s'est enfermée dans la salle d'eau de l'appartement familial. Accroupie dans la douche, elle se mordait la main pour ne pas crier. De la chambre voisine, sa mère s'impatientait et lui hurlait de sortir, car elle devait faire ses ablutions avant la prière. Meroua a attrapé les ciseaux dans la corbeille à maquillage, a coupé le cordon et a enroulé le bébé dans sa robe. Elle a enfilé un peignoir en cachant du mieux qu'elle pouvait son paquet contre elle, a pris l'ascenseur jusqu'au local poubelles du sous-sol. Elle est remontée aussitôt, a nettoyé le sang dans la salle d'eau avec une serpillière. A sa mère, Meroua a dit qu'elle avait ses règles. Le corps du bébé n'a jamais été retrouvé.

Maintenant, il faut imaginer cette toute jeune femme musulmane venir raconter cela en public, du 26 au 30 juin, devant la cour d'assises de Seine-Saint-Denis, à Bobigny, qui la juge pour meurtre. A sa droite, l'encourageant des yeux, ou plutôt la portant de toutes leurs forces muettes, ses deux avocates, Céline Lasek et Lucie Lecarpentier. Derrière elle, assis sur le banc des parties civiles, le père biologique de l'enfant mort, accompagné de ses sœurs et de sa mère. Lui, le corps tendu comme un arc, le regard haineux, exigeant de savoir ce que Meroua L. a fait de son fils. Elles, enveloppées de la même hostilité. Face à l'accusée, des jurés citoyens, hommes et femmes de toutes origines, et, au milieu d'eux, un président qui se penche vers elle et lui demande, la voix grave : « *Vous appréhendez ces cinq jours d'audience ?*

– *Oui...*

– *Il ne faut pas avoir peur de la vérité.* »

Des larmes perlent au bord de deux yeux immenses, étirés sur les tempes, qui donnent au visage dénudé de Meroua L. la fixité d'un masque de théâtre japonais. C'est juste après que, pour la première fois, elle a prononcé le mot « honte ». Elle vit avec, depuis son arrivée en France, à l'âge de 13 ans. Deux ans plus tôt, ses parents avaient quitté l'Algérie, laissant leurs deux aînées, dont Meroua, à la garde des grands-parents. Sa mère lui avait seulement dit qu'elle partait « *en vacances* ». Mais, en Seine-Saint-Denis, où elle avait rejoint son mari, elle avait donné naissance à une troisième fille. Pour ne pas subir les reproches de sa belle-famille, qui attendait d'elle un garçon, sa mère avait décidé de ne pas rentrer. Puis elle avait fait venir les deux aînées. « *Elle nous disait qu'en France ce serait beaucoup mieux, qu'on pourrait faire des études.* »

Meroua découvre le rez-de-chaussée insalubre dans lequel ils sont installés. Le paradis vanté par sa mère a un goût amer. Son père, qui tenait un petit commerce à Alger, n'a pas trouvé de travail, sa santé a décliné. Une quatrième fille est née, ils se serrent à six dans deux pièces. « *En Algérie, on avait une vie modeste, mais la maison était grande.* » Au collège, la bonne élève algérienne voit ses résultats scolaires s'effondrer. Les autres élèves se moquent d'elle. « *On me traitait de blédarde, j'avais honte.* » Elle ne peut inviter personne chez elle, et sa mère lui interdit d'aller chez les autres. Auprès des enseignants, elle insiste pour que sa fille passe en seconde générale. « *Pour elle, je devais réussir, montrer l'exemple à mes sœurs.* » Meroua échoue et change d'établissement pour intégrer la filière gestion administrative d'un lycée professionnel où elle s'ennuie. « *Là, j'ai commencé à mentir, c'était la facilité.* »

Devant ses nouvelles copines du lycée, gamines de cité nées françaises, elle cache son enfance algérienne – « *J'avais honte* » – et s'invente une vie. L'été, elle leur envoie sur Snapchat des photos d'avion qui décolle, chipées sur Internet, pour leur faire croire qu'elle aussi part en vacances. Surtout, elle cherche à tout prix à s'intégrer auprès de ces adolescentes plus délurées qu'elle, commence à sécher les cours et se laisse approcher par Dilale, un grand type presque trentenaire qui a un boulot de technicien, un salaire, un appartement, et a déjà séduit une de ses copines. De la sexualité, Meroua ignore tout. « *Chez nous, on parle de ça que quand on va se marier. C'est là qu'on nous explique... la suite...* », dit-elle.

Dédoublement

Dans l'appartement où Dilale vit depuis dix ans avec sa compagne, Meroua laisse traîner volontairement l'enveloppe de son test de grossesse Clearblue. Jalousie, drame. Il lui demande d'avorter. Elle refuse. « *Je ne suis pas une meurtrière* », lui répond-elle. Il consent à l'accompagner à sa deuxième échographie, apprend que l'enfant est un garçon et décide alors de la présenter à sa mère. Ensemble, ils choisissent le prénom de leur fils, Ayden.

Pendant quelques mois, la jeune fille se dédouble. Auprès des siens, elle est cette aînée silencieuse, toujours vêtue de vêtements larges, qui fait ses devoirs et ses prières. Qui demande à une copine de lui garder ses clichés d'échographie, par crainte qu'ils ne soient découverts chez elle. Qui baisse la tête et se tait quand sa mère lui reproche de ne pas faire assez attention à sa ligne. Qui lui affirme que le lycée s'est trompé lorsque ses nombreuses absences sont signalées. Qui l'aide à ranger, à remplir, puis à porter tous les cartons du déménagement dans le nouvel appartement familial, enfin plus grand. Qui se tait, encore, face au médecin appelé un soir de ramadan, après qu'elle a fait un malaise.

Dans la journée, elle est une autre. Elle se rend aux rendez-vous chez la sage-femme et passe prendre le thé l'après-midi chez la mère de Dilale. Là, elle montre son ventre, le caresse quand il bouge, parle de sa grossesse, reçoit les conseils de la future grand-mère et des futures tantes de son bébé. Dilale ne vient jamais, il n'a pas rompu avec sa compagne, rien ne va plus entre Meroua et lui. Au trentenaire volage et colérique, petit dernier et deuxième garçon d'une fratrie de neuf, les femmes de sa famille trouvent des excuses. « *Il est jeune !* », dit sa mère. Mais il changera quand son fils sera né, assure-t-elle à Meroua. Et puis, lui dit la vieille dame : « *Tu pourras venir t'installer chez moi, avec le petit.* »

Sa grossesse avance, Meroua L. s'isole de plus en plus. Son père est reparti en Algérie s'occuper de ses parents malades, sa mère croit que Meroua révise son bac, ses sœurs la voient souvent fatiguée sur son lit. Elle va au lycée, mais renonce au dernier moment à se présenter aux épreuves. Deux semaines plus

tard, elle accouche seule sous la douche et fait disparaître le corps de l'enfant.

En ce début du mois d'août 2019, Meroua L. est encore, aux yeux de ses parents, une sage jeune fille de 18 ans, élevée dans le strict respect de la religion musulmane, qui vient de leur offrir la fierté d'une réussite au bac. Le président de la cour d'assises, David de Pas, s'arrête un instant sur ce premier mensonge. A son père et à sa mère, Meroua avait présenté une fausse liste de lauréats sur laquelle figurait son nom.

« J'avais trop honte. C'était pour réussir dans les études que mes parents m'avaient fait venir en France. Et j'avais échoué. »

– Des mensonges, il y en a eu beaucoup, beaucoup d'autres. Sur tout cela, il va falloir vous expliquer... »

La liste est si longue qu'elle donne le vertige. A Dilale et à sa famille, Meroua raconte avoir accouché à terme à l'hôpital, mais qu'à la suite d'une hémorragie et d'une infection l'enfant n'a pas survécu et a été incinéré. Elle refuse de leur dire où elle se trouve, ne répond plus à leurs appels. Affolés, ils font le tour des hôpitaux, en vain. Exigent une preuve. Elle leur envoie une reproduction grossièrement tronquée d'un certificat de décès, sur laquelle elle a ajouté, de son écriture ronde : « *Mort* », le tout accompagné d'un émoji qui pleure. « *J'avais honte de leur dire que j'avais accouché seule dans ma salle de bains. Ils ne m'auraient jamais crue.* » Dans les jours suivants, Meroua L. fait des recherches sur Internet pour savoir si Dieu punit les relations hors mariage par la mort de l'enfant et cherche les prières pour demander pardon.

Le 6 août, en pleine nuit, Dilale se présente au commissariat de Montreuil (Seine-Saint-Denis) avec la copie d'un acte de reconnaissance de paternité. De l'homme furieux et inquiet qui lui fait face, le policier de permanence comprend qu'il est sans nouvelles de son bébé. Une plainte pour délaissement d'enfant est enregistrée. « *Je n'ai jamais été enceinte* », assure la jeune fille que les enquêteurs viennent interroger, dès le lendemain, au domicile de ses parents. Alors qu'ils s'appêtent à repartir, elle leur confie tout bas qu'elle a fait une fausse couche à trois mois de grossesse, mais que sa mère ne doit pas le savoir. Réentendue plus tard et confrontée aux documents attestant son suivi de grossesse jusqu'au septième mois, elle ment encore, prétend avoir accouché sous X dans une maternité de Montreuil. Les recherches ne donnent rien.

Les enquêteurs reviennent perquisitionner le domicile familial. Lorsqu'il apprend la raison de leur présence, le vieux père de Meroua manque de s'évanouir. Son épouse lui avait caché leur première visite. « *C'est impossible que ma fille soit enceinte, elle est musulmane pratiquante !* », répète-t-il. La jeune fille finit par avouer aux policiers qu'elle a accouché seule, d'un enfant à terme. Sur le palier de leur ancien logement en rez-de-chaussée, dit-elle d'abord. Dans la salle d'eau de l'actuel appartement, reconnaît-elle enfin. A l'entendre, l'enfant était mort-né quand elle l'a caché et jeté dans les poubelles. Entre ses différentes versions, plus d'un mois est passé. Les poubelles ont été ramassées et vidées.

Alors, on ne sait pas comment Ayden est mort, le 26 juillet 2019. On ne sait pas s'il est né vivant. On ne sait pas s'il faut croire Meroua L. quand elle raconte que l'enfant n'a « *pas bougé, pas crié* » au moment où elle l'a expulsé, accroupie dans la douche. On ne sait pas si, comme elle dit, elle a pris le temps de le retourner et de lui tapoter le dos en vain, avant de couper le cordon et de l'enrouler dans une robe pour le dissimuler, affolée, à la vue de sa mère et de ses petites sœurs. On ignore aussi ce que sa mère a vu, n'a pas voulu voir ou croire, lorsque sa fille est sortie de la salle d'eau avec des traces de sang sur les pieds et qu'elle s'est précipitée dans l'ascenseur pour descendre jusqu'au local poubelles du sous-sol. On sait seulement que, ce jour-là, la petite dernière de la fratrie, une gamine de 9 ans, a confié à son « *cher journal* » quotidien : « *Hier, Meroua elle a eu c'est règles et donc elle a faire sa douche au mauvais moment (...) maman elle commencer a lui dire sort, et la padapouff, maman elle c'est évanouille.* »

Poids du regard des autres

Ici pourrait s'arrêter la chronique d'une triste affaire et d'un procès ordinaire. Sauf que celui-ci ne le fut pas. A quoi ça tient ? A un président qui observe, écoute, brusque parfois, aide souvent, respecte les silences et les prolonge jusqu'au moment où les réponses aux questions posées ne construisent pas seulement une vérité judiciaire, mais révèlent l'image tremblée d'un monde. Et l'on a tant appris sur

celui de Meroua L. Sur le mur des interdits (familiaux, culturels, religieux) qui enserme d'autant plus fort qu'il est menacé de toutes parts de se fissurer. Sur le combat inégal entre le désir d'émancipation et le respect de la tradition. Sur le poids du regard des autres et le lourd tribut qu'il fait payer. Derrière la gamine d'Algérie projetée dans une autre société, presque une autre époque, que celle dans laquelle elle a été élevée, tant d'autres personnages apparaissent, pris, comme elle au piège, d'injonctions contradictoires.

Un père, âgé et taiseux, évoquant son aînée à l'imparfait – *« C'était une gentille fille »* – et répétant comme un mantra qu'il lui avait donné une *« bonne éducation »*. Le même homme affirmant à la cour : *« Si elle m'avait dit [qu'elle était enceinte], je l'aurais accepté »*, mais qui, sur procès-verbal, avait confié qu'il *« n'acceptera[t] pas un enfant né hors mariage »*. Une mère qui, au détour d'une conversation avec son mari, interceptée pendant l'instruction, dit de Meroua qu'elle est une *« fille sale »* et ne mérite pas qu'on lui paie un avocat. Celle, encore, qui conseille à sa fille incarcérée de taire une vérité trop lourde à assumer. Mais aussi une femme prisonnière de ses propres contradictions, évoquant à la barre l'existence qu'elle a fuie en Algérie, où elle était hébergée depuis son mariage dans la maison de ses beaux-parents : *« J'ai vécu l'enfer avec eux, parce que je n'avais que des filles. (...) Quand on est en Algérie, la France, c'est le paradis. Moi, j'ai découvert ce qu'était un cinéma quand je suis arrivée ici. J'avais 42 ans ! J'ai tout fait pour m'intégrer, je ne voulais pas que mes filles aient la même vie que moi. Si j'avais été un peu plus compréhensive, on ne serait pas là aujourd'hui. »*

Au président qui demande aux parents, puis aux sœurs de Meroua, entendues à leur tour, s'ils ont discuté en famille de tout cela, la réponse, unanime, fuse : *« Ah, non ! On n'en parle pas ! »* Par son avocate, leur fille accusée leur a discrètement fait savoir qu'elle ne souhaitait pas qu'ils assistent à la suite des débats. Un à un, ils quittent la salle d'audience. Un vieux père au regard fatigué, qui a semblé ne pas comprendre cette dernière phrase lancée par M^e Charles Rominger, l'avocat de l'association La Voix de l'enfant, constituée partie civile : *« Vous vous rendez compte du poids du silence qui pèse sur les épaules de votre fille ? »* Une mère si désireuse de s'expliquer, de se justifier, repartant sonnée par les mots-couperets de l'avocat général : *« Vous parlez tellement de vous que vous empêchez votre fille de parler d'elle et de dire la vérité. »*

Une délicate adolescente de 13 ans, celle dont une page du journal intime a été projetée sur l'écran de la salle d'audience, vêtue comme une petite dame d'une jolie robe fleurie dénudant ses épaules, remerciant poliment la cour et les jurés de son sourire bagué. Une belle jeune fille menue d'à peine 20 ans, offrant aux juges le miroir troublant de son aînée, qui ajoute en partant : *« Notre mère a changé. Elle n'est pas pareille avec nous qu'avec Meroua. Elle nous laisse sortir jusqu'à 19 heures. »* Dehors, la benjamine, âgée de 11 ans, les attend. Entre alors une amie de lycée de l'accusée, voilée de noir de la tête aux pieds. C'est elle qui avait présenté Dilale à Meroua ; elle entretenait alors une relation avec lui. Les deux filles s'étaient fâchées. Par le dossier, le président en connaît davantage. Elle aussi est tombée enceinte au lycée et elle a avorté, avait-elle confié aux enquêteurs. Avec délicatesse, il évoque le sujet. La jeune femme l'interrompt et confie, gênée :

« Il y a mon mari, dans la salle... »

– A l'époque, vous étiez voilée ?

– Non, pas du tout. »

A la fin de sa déposition, elle se retourne, scrute le visage de son époux. Il la raccompagne à la sortie.

« J'ai cherché partout MON fils »

Le président appelle Dilale à la barre. Depuis le début du procès, le trentenaire au crâne glabre et à la barbe fournie s'agite sur son banc, soupire, ne cesse de se pencher vers l'oreille de sa très jeune avocate pour lui poser des questions. Quand l'exaspération est trop forte, il se lève d'un bond et quitte la salle quelques instants.

A peine le président a-t-il terminé sa phrase – *« Vous êtes le père d'Ayden... Nous vous écoutons »* – qu'un flot de paroles jaillit : *« J'ai cherché partout MON fils. Je veux savoir ce qu'elle a fait de MON fils. J'attends que MON fils ait un état civil pour pouvoir commencer mon deuil. La seule vérité, c'est le chef »*

d'accusation. »

Sous la colère perce la crainte d'être mis en cause. *« Au début, si je voulais l'avortement, c'était vu nos traditions familiales, parce qu'on n'était pas mariés et vu sa jeunesse. Mais cet enfant, je l'ai reconnu quand elle était enceinte de quatre mois ! Et, après, elle s'est évaporée avec mon enfant ! Elle n'était jamais seule ! Elle avait toute ma famille !*

– Avez-vous des... regrets sur la façon dont vous vous êtes comporté ?

– Celui de lui avoir fait confiance. Si j'avais compris plus tôt, j'aurais pris les devants pour sauver MON fils. »

La défense n'a pas de questions à lui poser. Mais, des piles de papiers éparpillés devant elle, M^e Céline Lasek extrait la copie d'un message que Dilale a envoyé à Meroua L. C'était un mois avant l'accouchement, elle ne donnait plus de nouvelles à sa famille : *« Appelle ma mère, sale pute »,* lit l'avocate.

Du banc des parties civiles se lèvent, une à une, les femmes qui entourent Dilale et tentent de l'apaiser quand il ne tient plus en place. Lamia, voilée et mère de quatre enfants, protège son frère et en veut terriblement à celle qu'elle appelle son *« officielle »*. *« Il se projetait dans ce fils, il s'imaginait déjà aller jouer au foot avec lui ! On le lui a pris et on l'a jeté à la poubelle ! »,* explose-t-elle.

« Est-ce que l'écart d'âge entre lui et Meroua vous a surprise ?

– Non, mes parents ont le même.

– Qu'est-ce qui fait que, selon vous, Meroua était l'« officielle » ?

– Il l'a présentée à ma mère. Et elle portait son enfant. »

Sabrina, elle aussi voilée, mère de six enfants, exprime son chagrin et sa colère d'avoir été privée de son *« petit neveu »*. Mais, dans la famille de Dilale, il y a aussi Diana, qui porte libres ses cheveux teints en blond, vit séparée du père de son enfant. Elle était très proche de Meroua, a accouché à 17 ans, sans être mariée. *« J'ai tout revécu à travers elle. La peur de dire à mes parents que j'étais enceinte. Moi, je ne pouvais pas, ce sont mes aînées qui s'en sont chargées. En fait, je suis triste. Meroua, je la considérais vraiment comme une sœur. Peut-être qu'elle a été dans la détresse. Mais pourquoi n'a-t-elle pas pris la main tendue ? »*

« Dilale, il a fait quoi ? »

Sur son banc, l'accusée pleure doucement. Elle suit du regard la septuagénaire au pas lourd qui s'avance à son tour à la barre. *« Quand mon fils m'a dit qu'il allait avoir un enfant, j'étais aux anges !, dit Hassina. Meroua, elle venait me voir, on prenait le goûter ensemble. Elle était douce. Moi, je voulais faire les choses dans les règles. Je lui ai proposé d'emmener mon fils chez ses parents, pour qu'il demande sa main. On allait pouvoir s'entendre, on est tous des musulmans. Mais elle ne voulait pas. Elle avait peur de sa mère. Je lui disais : "Quand le bébé sera là, tu verras, tout s'arrangera." En Algérie, j'ai accouché sans médecin, sans sage-femme de six de mes neuf enfants. Il y avait ma mère, ma belle-mère, mes belles-sœurs. Ce n'est pas facile, mais on est dans les mains de Dieu. Il nous protège. »*

La vieille dame ajoute : *« Meroua, dans mon cœur, dans ma tête, je sais qu'elle ne peut pas faire de mal à son enfant. Jusqu'à ma mort, je l'aurais protégé, moi, cet enfant... »* Elle se tait, tourne son visage baigné de larmes vers l'accusée qui s'effondre de chagrin. Le président laisse durer le silence, puis s'adresse à la jeune femme :

« Vous n'avez pas répondu à cette offre de soutien, insistante, peut-être, mais enveloppante. On est d'accord ?

– Oui. La mère et les sœurs de Dilale ont toujours été là pour moi. A un moment, elles étaient... ma famille. Oui, ma famille, celle de mon enfant. Elles me donnaient l'attention qu'il ne me donnait pas. Mais c'était comme à l'ancienne. Moi, je voulais qu'il me choisisse. Pas que ce soit sa mère ou ses

sœurs. Dilale, il a fait quoi ? Il avait un appartement, il ne m'a jamais proposé d'aller vivre chez lui. Il n'a jamais fait des achats pour cet enfant ! Je n'étais pas sa femme, j'étais celle qui porte l'enfant. C'est long, neuf mois ! S'il avait été là, ç'aurait changé plein de choses. Je l'aurais appelé au moment de l'accouchement...

– C'est de sa faute ?

– Je ne dis pas ça. Mais un enfant, on le fait avec un papa. Et là, on est en train de parler comme si cet enfant, on le faisait avec tout le monde ! »

Meroua L. ne pleure plus. Pour la première fois, depuis quatre jours, elle ne cherche pas à puiser dans le regard de ses deux avocates la force qui lui manque. Instinctivement, M^{es} Lasek et Lecarpentier s'écartent, laissant la cour et les jurés observer la métamorphose d'une jeune femme qui semble s'être désincarcérée. Elle leur répète, droit dans les yeux : « *Je n'ai pas fait de mal à mon enfant. Je n'ai pas tué mon enfant.* »

Les juges l'ont entendue. Vendredi 30 juin, ils ont acquitté Meroua L. du meurtre dont elle était accusée. Comme l'avocat général lui-même les y avait invités, ils ont retenu contre elle la « privation de soins ayant entraîné la mort » et l'ont condamnée à cinq ans d'emprisonnement, dont deux avec sursis. Ils ont dit ce qu'ils avaient appris, compris, de ce très grand procès : que, sans doute, Ayden aurait pu vivre s'il y avait eu moins de honte autour de lui. Résonnent les mots de l'écrivaine Annie Ernaux : « *Il y a ceci dans la honte : l'impression que tout maintenant peut vous arriver, qu'il n'y aura jamais d'arrêt, qu'à la honte il faut plus de honte encore.* »